



Association des Plaisanciers du Port du Tinduff

Zone des activités de la Plaisance - Port du Tinduff - 29470 Plougastel-Daoulas Tel. 06 18 16 87 72 Courriel: app.tinduff @wanadoo.fr

GESTIONNAIRE DU PORT DE PLAISANCE DU TINDUFF

DEMANDE ou RENOUVELLEMENT D'ADHESION

Adhérent N° /
du

Réservé A.P.P.T.

NOM du Propriétaire Prénom

Adresse :

Tél. Domicile :

Tél. Portable :

Courriel :

C.P. Ville

Nom, adresse et N° de tél. d'un correspondant à prévenir en cas d'urgence:

BATEAU Constructeur : Modèle :

Nom : Voilier ou Moteur (*Barrer la mention inexacte*)

N° d'Immatriculation :

Longueur : Largeur : Tirant d'eau : Le bateau peut-il échouer ? Oui Non

ASSURANCE Société : Agent :

Numéro de Police : Tous risques : Aux tiers :

Demande mon Admission (ou Renouvellement) au sein de l'Association des Plaisanciers du Port du Tinduff, et mon inscription sur la liste des Usagers Permanents du Port (CLUPP)

Désirez-vous une place pour annexe ? Oui Non * (*Rayer la mention inutile*)

L'adhésion ou le renouvellement est effectif après paiement du montant de la cotisation

Je déclare accepter sans réserve le règlement de Police du port, les Statuts et Règlement Intérieur de l'Association des Plaisanciers du Port du Tinduff et participer aux activités d'intérêt commun de l'association.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 Janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez adresser une demande écrite au secrétariat de l'A.P.P.T.

Fait à Le (Signature):

CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'ADHESION

Tous les renseignements demandés doivent être fournis

- ◆ Joindre un chèque de 70 €uros à l'ordre de l'A.P.P.T. Ce chèque sera débité lors de la délivrance de la carte d'Adhérent
- ◆ Une attestation d'assurance en cours de validité. - L'assurance est obligatoire pour tout bateau au mouillage ou sur une dépendance d'un espace géré par l'A.P.P.T. (Hivernage sur le terre-plein). **elle doit couvrir au minimum les risques suivants:**
 - Les dommages, quelle que soit leur nature, causés aux ouvrages du port ou du chenal d'accès
 - Le retirement ou l'enlèvement de l'épave en cas de naufrage à l'intérieur du port ou du chenal d'accès
 - Les dommages tant corporels que matériels causés aux tiers à l'intérieur du port, y compris ceux pouvant découler de l'incendie du bateau ou de sa réserve de carburant sur le plan d'eau.

◆ Une photocopie de la carte de navigation ou les quatre documents suivants du carnet de Francisation du navire:
- Acte de Francisation, Caractéristiques du navire, Propriétaire avec sa photo, Titre de navigation La totalité de ces documents nous sont indispensables.

◆ Une enveloppe **format 16 X 23 timbrée à** **€, tarif en vigueur pour le courrier de 100 grammes.** Avec nom et adresse du propriétaire du bateau demandeur.

Les documents sont à adresser à :

Association des Plaisanciers du Port du Tinduff - Zone des activités de la plaisance 29470 PLOUGASTEL-DAOULAS

Vous serez inscrit sur une liste d'attente, et serez avisé de votre adhésion dès qu'un poste vous sera attribué.